



Le SE-Unsa a été reçu par M. ALFANDARI, IA-DASEN des Deux-Sèvres par intérim

Une délégation du SE-Unsa 79 a été reçue par M. ALFANDARI, le lundi 9 décembre dernier. Nous avons souhaité aborder 3 sujets que nous avons proposé à l'ordre du jour.

Dans un premier temps, nous avons souhaité évoquer des situations particulières de collègues qui demandent à ce que leur dossier soit étudié avec bienveillance par la hiérarchie et l'administration. Représentants du personnel, nous avons défendu nos collègues qui vivent parfois une forme d'injustice administrative et ou hiérarchique. Nous attendons de la part de l'IA-DASEN des décisions justes qui permettent à nos collègues d'être reconnus dans leur droit, ou d'être réhabilités dans leurs missions. La confiance prônée par notre ministre tarde à « ruisseler » sur les territoires... Sauf que la souffrance au travail n'est pas une marotte syndicale et est belle et bien vécue par nombre de collègues qui s'épuisent à faire entendre leurs droits aussi basiques soient-ils !

C'est dans cet état d'esprit, et sans vouloir blâmer notre administration locale que nous avons rappelé nombre de dysfonctionnements :



- Les retards d'envoi des arrêtés de nomination
- Les retards dans les payes : promotions payées 11 mois après !
- Les indemnités diverses non prise en compte ou effacées des dossiers des collègues : REP, ISAE...
- Les primes directeurs oubliées, ou partiellement considérées.
- Des bonifications manquantes...
- Des collègues qui attendent le retour de leur justificatif CAF (attente dépassant parfois 6 mois) pour faire valoir la compensation de libre choix d'activité
- Des collègues qui n'ont plus accès aux soins car leur accident de travail n'est toujours pas reconnu après plus de 18 mois d'attente !

Si nous avons connaissance des difficultés rencontrer localement, nous avons rappelé que l'ensemble de ces problématiques mettaient en difficulté nos collègues qui quotidiennement accomplissent leur mission et attendaient en retour la prise en compte rapide de leur situation et des droits auxquels ils peuvent prétendre. Nous avons rappelé à M. ALFANDARI que nous avons sollicité lors de l'audience auprès de la rectrice du 5 novembre dernier, que des renforts en personnels soient accordés à la DSDEN du 79. C'est le cas, puisqu'il nous a confirmé qu'un poste et demi avait été accordé pour venir en soutien. Nous pensons que c'est insuffisant au regard du nombre de dossiers en souffrance, mais c'est malgré tout une aide que nous ne négligeons pas.



Concernant les dossiers en cours, nous avons abordé l'échéance prochaine de la carte scolaire. M. ALFANDARI a concédé qu'il n'aura certainement pas l'occasion d'arbitrer ce dossier, rappelant le court intérim qui lui a été confié. Cependant, il a fait part de son analyse sur la gestion des moyens lors des dernières cartes scolaires.

Nous avons réitéré notre positionnement :

- Les seuils en maternelle abaissés à 28 au lieu de 30 dans notre département
- Effort fait sur les décharges de direction en augmentant le temps accordé
- Accompagner les situations à -1, -2 voire -3 des seuils de fermeture sans les sanctionner.
- Maintien des postes de PDMQDC, postes que l'UNSA Éducation a défendu dès le départ et défend même lorsque la carte scolaire se tend.
- Respecter le protocole ruralité qui met l'accent sur un accompagnement en moyen humain

Nous revendiquons également :

- 24 élèves par classe maximum de la maternelle au lycée.
- 20 élèves par classe dans les territoires dont les populations rencontrent des difficultés.
- 12 élèves en EGPA, et 10 en ULIS.
- 15 élèves dans les classes de TPS et 12 pour les dispositifs UPE2A.
- La prise en compte des élèves inscrits en ULIS dans l'effectif global de l'école.



Nous avons conclu notre audience auprès de l'IA-DASEN en évoquant l'actualité, et la réforme des retraites. Le SE-Unsa par la voix de sa fédération a réitéré sa position : « La revalo, il nous la faut » et si réforme il y a, nous n'accepterons aucun perdant !